OCTOBRE 2026

N°420

2,50€

# LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »
Louis Veuillot

BULLETIN PAROISSIAL DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET



## Après les sacres

Gardiens de la Tradition ..... 3
Analyse canonique ..... 4
Où est le schisme ? ..... 5
1984 dans l'Église de Dieu ..... 7
Saint-Nicolas à Écône ..... 8
L'excommunication de la Tradition .. 10
La maison de Charité ..... 12

# Activités des mois d'octobre 2026

**Tous les soirs**
offices du rosaire à 17h45

**Tous les mardis**
cours de doctrine approfondie
sauf le 27

**Cours de catéchisme**
pour les enfants à 11h samedi 10

**Tous les jeudis**
à 19h30 et tous les samedis à 11h00
cours de catéchisme pour adultes

**Vendredi 2**
9h00 messe de l'école Saint-Louis
12h15 messe basse suivie de l'exposition du Saint-Sacrement jusqu'à 22h00
17h45 office du rosaire
18h30 messe chantée du Sacré-Cœur
20h00 heure sainte

**Samedi 3**
Kermesse paroissiale
18h30 messe chantée de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

**Dimanche 4**
Solennité du Saint-Rosaire à 10h30 et 18h30
Kermesse paroissiale - Pas de vêpres

**Mercredi 7**
18h30 messe chantée des étudiants
20h00 Cours de théologie de l'Église
Jeudi 8 17h45 1res vêpres de saint Denis

**Vendredi 9**
17h45 2es vêpres de saint Denis
18h30 messe chantée de saint Denis
18h30 consultations notariales gratuites

**Lundi 12**
18h30 messe lue avec orgue pour la commémoration de tous les saints du diocèse
À l'issue de la messe de 18h30 réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX

**Mercredi 14**
18h30 messe chantée des étudiants

**Vendredi 16**
18h00 consultations juridiques gratuites

**Mercredi 21**
18h30 messe chantée des étudiants
20h00 Cours de théologie de l'Église

**Samedi 24**
17h45 1res vêpres du Christ Roi
Décalage horaire

**Mercredi 28**
18h30 messe chantée des saints Simon et Jude

**Samedi 31**
17h45 1res vêpres de la Toussaint

**Dimanche 1er**
Fête de la Toussaint

## Horaires des messes

### Dimanche

| | |
|---|---|
| 08h00 | Messe lue |
| 09h00 | Messe chantée grégorienne |
| 10h30 | Grand-messe paroissiale |
| 12h15 | Messe lue avec orgue |
| 16h30 | Chapelet |
| 17h00 | Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement |
| 18h30 | Messe lue avec orgue |

### En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30
La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1re et 2e classe.

## Carnet paroissial

**Ont été régénérés de l'eau du baptême**

| | |
|---|---|
| Nathalie LE BIHAN | 20 juin |
| Louis (Nolan) LAMIEL | 20 juin |
| Axel NEDELEC | 12 juillet |
| Anastasia BUSSIÈRE | 25 juillet |
| Édouard BAUDRY | 25 juillet |
| Joseph AUZEL | 27 juillet |
| France MAHÉO | 30 août |
| Marie MERY | 9 septembre |
| Ava LUQUET | 12 septembre |
| Nicole SUCHECKA | 12 septembre |
| Amélia BESSIN | 19 septembre |

**Ont contracté mariage devant l'Église**

| | |
|---|---|
| Yves-Henri BUREL avec Alice Kim DUONG | 27 juin |
| Antoine PERON avec Marie ALDAY | 25 juillet |
| Matthieu BARBIER avec Aurélie ASKLUND | 5 septembre |

**Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique**

| | |
|---|---|
| Daniel LUCAS, 78 ans † | 3 juillet |
| Josiane ARAGON, 91 ans † | 6 juillet |
| Denise GAUTIER, 101 ans † | 6 juillet |
| Bruno de TARLÉ, 75 ans † | 15 juillet |
| Christophe PINTO, 51 ans † | 17 juillet |
| Geneviève LAUNAY, 72 ans † | 22 juillet |
| Maurice LEMINBACH, 65 ans † | 4 août |
| Jacques DUCRET, 78 ans † | 12 août |
| Michel LUNGARETTI, 74 ans † | 12 août |
| Noëlle JOBARD, 76 ans † | 20 août |
| Agnès CANCE, 54 ans † | 24 août |
| Jeannine LANOIZELÉE, 95 ans † | 16 septembre |
| Maître Hubert LE GRIEL, 97 ans † | 18 septembre |



Nos évêques

# Gardiens de la Tradition

Abbé Michel Frament

Aucune peine canonique ne peut être encourue par celui qui agit poussé par la nécessité. À l'évidence, le triomphe du modernisme et de ses graves erreurs et dérives doctrinales, morales et liturgiques professées souvent par les plus hautes autorités constitue un état de nécessité inédit dans l'histoire de l'Église. Le Code de droit canonique ajoute qu'il n'y a pas de peine même lorsqu'il y a erreur dans l'appréciation du cas de nécessité !

Ce qui signifie que celui qui se tromperait de bonne foi en pensant qu'il existe un cas de nécessité, alors qu'en réalité il n'y en aurait pas, échapperait lui aussi à la peine automatique que le droit canon appelle *latæ sententiæ*.

Trois mois après les sacres épiscopaux, remercions la Providence, le Supérieur général et les six évêques qui ont accepté l'opprobre et la stigmatisation pour le bien de nos âmes et la survie de la vraie Tradition vivante. La Fraternité n'est pas une Église parallèle niant la primauté de juridiction du pape, comme le font les églises autocéphales orthodoxes. Elle ne fait que répondre aux âmes désemparées qui viennent lui demander le trésor de la Tradition intégrale de l'Église : la foi, la morale et les sacrements de toujours, tout simplement !

Après la Passion viendra la Résurrection ! En attendant, dans cette crise mystérieuse, nous sommes, malgré nous et malgré notre indignité, les gardiens de la Tradition. •

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle. . . . . .
Adresse. . . . . .
. . . . . .
Code postal . . . . . Ville. . . . . .

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET
À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

*Veuillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur si vous recevez éventuellement une relance superflue…).*




Code de droit Canonique

# Analyse canonique

Abbé Michel Frament

Le n° 471 de DICI mentionne une analyse canonique du décret d'excommunication et de la note explicative du 2 juillet, analyse publiée sur le site américain *Rorate Cæli*. Voici un résumé des arguments.

## La désobéissance n'est pas le schisme

Les 4 évêques consacrés et le consécrateur sont visés en vertu du canon 1387 (excommunication automatique pour toute consécration sans mandat pontifical). Le co-consécrateur est poursuivi en vertu du canon 1364 relatif au schisme. Cette divergence montre que le Code ne considère pas automatiquement une consécration épiscopale non autorisée comme un acte de schisme. Le canon 751 définit le schisme comme une répudiation totale et volontaire de l'autorité, et non comme un simple acte isolé de désobéissance. La FSSPX a toujours reconnu l'autorité du Saint-Siège.

Les peines automatiques le sont au for interne si les conditions d'imputabilité sont réunies. Mais avant d'être déclarées, le canon 1720 exige que l'accusé soit 1) informé de l'accusation et des peines 2) mis en mesure d'assurer sa défense 3) jugé par un décret exposant les motifs de droit et de fait. Le canon 1341 exige en outre que tous les moyens pastoraux aient été épuisés avant la procédure pénale. Rien de tout cela n'a été fait à l'égard des prêtres de la Fraternité : aucune accusation n'a été communiquée et aucune possibilité ne leur a été laissée de se défendre. En l'absence de déclaration d'une censure, le canon 1335 §2 prévoit qu'un fidèle peut demander et un prêtre donner les sacrements pour une juste cause (sacrement valide, doctrine orthodoxe, liturgie digne).

## Valeur de la note explicative

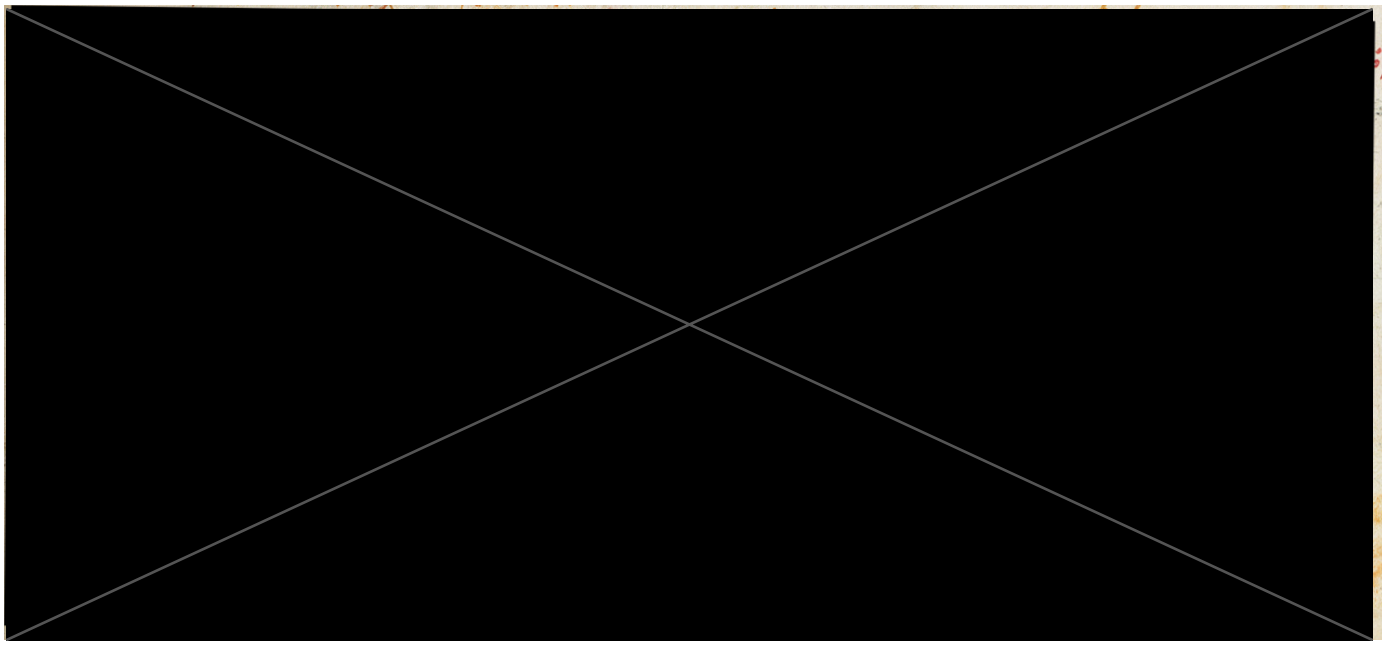
C'est un commentaire doctrinal qui n'est pas une loi publiée officiellement.

Le décret est un avertissement (excommunication si adhésion au schisme) et non la déclaration d'une censure déjà encourue, alors que la note dit le contraire en affirmant que les prêtres sont en état de schisme. Quand deux textes pénaux sont contradictoires, l'interprétation la moins sévère prévaut. De plus, le canon 18 exige une interprétation stricte de toute peine : la note ne peut donc étendre par une simple affirmation les peines prévues au décret ni transformer un avertissement en déclaration de peine.

Les canons 29 et 30 exigent un pouvoir législatif pour établir un décret général concernant une communauté et donc une délégation expresse (non mentionnée) du pape au dicastère qui, par ailleurs, énonce une simple opinion doctrinale dépourvue de force obligatoire.

Sur le plan procédural, une excommunication collective est contraire à la pratique canonique. Les circonstances (crainte grave, état de nécessité) qui excusent l'imputabilité sont présumées jusqu'à preuve du contraire par l'accusateur.
En résumé, un dicastère qui **1)** prononce des condamnations collectives sans accusation individuelle **2)** applique un texte doctrinal comme s'il s'agissait d'une loi régulièrement promulguée **3)** fait abstraction des causes d'exonération de responsabilité **4)** contredit son propre décret, ne peut prétendre de manière crédible à être fidèle au droit qu'il invoque.

La Note ne révoque pas les actes pontificaux sur la validité des confessions et la faculté de délégation pour les mariages par la FSSPX car un dicastère ne peut déroger à un acte pontifical sans une autorisation spécifique du pape. •



Michel Cérulaire - BNF Paris

# Où est le schisme ?

Abbé Jean-Michel Gleize

Tout le monde connaît le « Bref examen critique du Novus Ordo Missae », ou du moins en a entendu parler. Cette analyse précise, rigoureuse et solidement argumentée conclut que le nouveau rite de la messe élaboré à la demande de Paul VI « s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la XXe session du Concile de Trente ». C'est cette idée de « l'éloignement » qui doit retenir ici toute notre attention. Car elle équivaut à ce qui pourrait définir le schisme, tel qu'il sévit actuellement dans la sainte Église.

## Qu'est-ce que le schisme ?

Le schisme désigne le fait de se séparer de l'unité de l'Église non dans la profession de foi ou la croyance (ce que fait l'hérésie) mais dans la communication, dans la mesure où le schismatique, au lieu de se comporter comme une partie de l'Église catholique, agit comme un tout à part entière, séparé de la société ecclésiastique. Voilà donc pourquoi, selon l'usage courant du mot, le schisme s'oppose à l'unité de communion.

## Où cette définition se trouve-t-elle enseignée par l'Église ?

La définition du schisme est indiquée dans le Code de droit canonique, au canon 1325, § 2 du Code de 1917 ou encore au canon 751 du nouveau Code de 1983. Le Code de 1917 dit : « Toute personne qui après avoir reçu le baptême et tout en conservant le nom de chrétien, [...] refuse de se soumettre au Souverain Pontife et de rester en communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis, [...] est schismatique ». Le Code de 1983 dit : « On appelle schisme le refus de soumission au Pontife Suprême ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis ».

## Qu'est-ce que la « communion » à laquelle s'oppose le schisme ?

Ce terme désigne proprement l'unité sociale de l'Église, qui est une société visible et qui correspond au fait que les membres de la société communiquent ordinairement entre eux, comme les parties solidaires et unies d'un même ensemble. Elle comporte davantage que la communication des sujets avec leur chef, car elle comporte aussi la communication des sujets entre eux, dans la dépendance du chef. Saint Thomas explique ainsi que l'unité de l'Église implique deux éléments : « le lien qui rattache les uns aux autres les membres de l'Église et qui les fait communiquer entre eux ; et d'autre part, la dépendance qui rattache tous les membres de l'Église à un seul chef. [...] Or, ce chef est le Christ, dont le Souverain Pontife tient la place dans l'Église. C'est pourquoi on appelle schismatiques ceux qui ne veulent pas se soumettre au Souverain Pontife, et qui refusent la communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis » [1].

## Le schisme consiste-t-il donc à refuser l'autorité du Pape ?

Non, pas uniquement. Insistons bien sur les deux éléments qui sont explicitement mentionnés par saint Thomas. Ce n'est pas pour rien qu'il les distingue, puisque plusieurs

1 Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 2a2ae, question 39, article 1, corpus.

individus peuvent s'unir dans la dépendance d'un même gouvernement, sans pour autant composer l'unité d'un corps social : c'est ainsi que les cantons suisses ou les États de l'Amérique du Nord s'unissent dans la dépendance d'un même gouvernement fédéral (qui est exercé par le Conseil fédéral en Suisse ou par le Président des États-Unis en Amérique du Nord) mais sans pour autant composer l'unité d'un même Canton (pour la Suisse) ou d'une même État (pour l'Amérique du Nord). Nous avons précisément affaire ici non pas à l'unité d'un seul et même corps social, mais à l'unité toute différente d'une fédération : la Confédération suisse ou les États-Unis d'Amérique. Il en va tout différemment dans l'Église, où les différents diocèses (ou « églises particulières »), loin d'être simplement fédérés entre eux, constituent l'unité d'une même société visible, une unité de communion et non de confédération [2]. C'est pourquoi, il ne saurait y avoir la dépendance requise vis-à-vis du Souverain Pontife sans qu'il y ait aussi le lien qui fait communiquer entre eux tous les membres qui lui sont soumis, dans la mesure où chaque fidèle et chaque groupe particulier doit se comporter et agir comme une partie dans un seul et même tout : « Chacun en particulier nous sommes membres les uns des autres », dit saint Paul [3].

## Comment peut-on tomber dans le schisme ?

Le principe que nous venons de rappeler a pour conséquence que le schisme est encouru de deux manières. Premièrement, si l'on refuse l'obéissance de principe au Souverain Pontife, en n'acceptant pas ce qu'il commande, non pas précisément du point de vue de ce qui est commandé (car cela équivaudrait à une simple désobéissance), mais du point de vue de l'autorité qui le commande, c'est à dire en refusant de reconnaître le Pape comme chef et supérieur. Tel fut le schisme de 1054, qui survint lorsque le patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, refusa de reconnaître dans son principe même l'autorité du Pape saint Léon IX sur toute l'Église. Deuxièmement, si l'on se sépare de la communion des fidèles catholiques, par exemple en se comportant comme un groupe séparé ou en abandonnant son évêque légitime pour embrasser la cause d'un évêque illégitime. Tel fut le schisme de la Constitution civile du clergé, lors de la Révolution de 1789 : les prêtres jureurs voulaient continuer à se situer dans la dépendance du pape Pie VI, mais refusaient d'être en communion avec les autres prêtres dits « réfractaires », qui, eux, entendaient rester fidèles à leur profession de foi et de culte en refusant les principes faux de la Déclaration des droits de l'homme. Cela dit, la distinction est ténue, puisque, en pratique, le refus de communiquer avec le Pape entraîne très vite le refus de communiquer avec les autres membres de l'Église – et réciproquement.

## Le schisme détruit-il l'unité de l'Église ?

Non. Le schisme détruit non pas l'Église en tant que telle, mais le lien de l'unité sociale de communion tel qu'il se trouve dans le schismatique. Le schisme détruit donc l'appartenance à l'Église, et non l'Église, qui est indéfectible.

## Les sacres d'Écône sont-ils schismatiques ?

Les sacres d'Écône seraient schismatiques s'ils impliquaient l'un ou l'autre des deux éléments de rupture signalés plus haut. Or, ils n'impliquent de soi ni l'un ni l'autre. Il y aurait le refus du principe même de l'autorité du Pape si la consécration entendait conférer le pouvoir de juridiction que seul le Pape peut donner, et ici la consécration donne seulement le pouvoir d'ordre. Et il n'y a pas refus d'entrer en communication avec les autres membres de l'Église, bien au contraire, puisque ces consécrations ont pour raison d'être de venir en aide au salut de toutes les âmes, dans un souci éminemment apostolique.

Pourtant, la Fraternité Saint-Pie X refuse le concile Vatican II et les enseignements des papes postérieurs et ses fidèles refusent de célébrer la même liturgie que les autres membres de l'Église : n'est-ce pas faire schisme ?
Il y a certes un refus de communication, tant à l'égard du Pape qu'à l'égard des autres membres de l'Église, mais il n'est qu'apparent. En réalité, ce refus est le refus de leur refus : la Fraternité entend demeurer fidèle à la profession de la vraie foi et à la célébration du vrai culte de l'Église catholique. Et du fait même de cette fidélité, elle voit se couper d'elle tous ceux qui, dans l'Église, s'affranchissent de la profession de la vraie foi et de la célébration du vrai culte, sous prétexte de suivre les réformes de Vatican II et de Paul VI et de ses successeurs.

## Où est donc le schisme ?

Dans un entretien accordé à la revue Fideliter, un an après les sacres du 30 juin 1988, Mgr Lefebvre répondait en ces termes à ses contradicteurs : « Évidemment, nous sommes contre l'Église conciliaire qui est pratiquement schismatique, même s'ils ne l'acceptent pas. Dans la pratique, c'est une Église virtuellement excommuniée, parce que c'est une Église moderniste » [4]. Ce n'est donc pas la Fraternité qui est schismatique. Ce sont, malheureusement, les réformes conciliaires et post-conciliaires, qui éloignent les âmes des fidèles de la foi et du culte de l'Église. Il y a donc non pas un schisme déclaré, mais plus exactement une tendance schismatique introduite dans l'Église lors du dernier Concile, et à laquelle la Fraternité s'efforce de résister pour demeurer catholique. •

2 Cette unité pseudo ecclésiale de confédération existe, mais ce n'est pas celle de l'Église catholique. C'est celle des pseudo églises orthodoxes, qui s'unissent dans la dépendance d'un même Synode, mais qui demeurent des églises autonomes et autocéphales et qui ne communiquent pas entre elles.

3 Rm, 12, 5

4 Interview de Mgr Lefebvre, « Un an après les sacres » dans *Fideliter* nº 70 (juillet-août 1989), p. 6 et 8.

# 1984 dans l'Église de Dieu

Abbé François-Marie Chautard

1984, le roman d'Orwell, mettait en lumière la mainmise de la langue dans les régimes totalitaires. Une création d'une nouvelle langue affirmant l'inverse de ce qu'elle dit n'est-elle pas à l'œuvre dans l'Église conciliaire ?

*Malheur à ceux qui appellent le mal bien,*
*et le bien mal, qui font des ténèbres la lumière*
*et de la lumière les ténèbres.*
Isaïe 5,20

Le roman dystopique de George Orwell, 1984, est célèbre à plus d'un titre, en particulier pour le concept de « novlangue ». Dans ce roman, l'auteur expose la stratégie de gouvernants qui s'efforcent d'appauvrir la langue afin d'appauvrir la pensée, et d'orienter la signification des mots dans le sens voulu. Une nouvelle langue voit ainsi le jour, beaucoup plus pauvre, mais capable d'être l'instrument docile d'une idéologie. Le roman couche ainsi sur le papier une pratique usuelle des régimes totalitaires, qui se distinguent notamment par une rhétorique s'attachant à mettre certains mots en relief, à en supprimer d'autres ou à en dénaturer le sens.

Les révolutionnaires de 1789 ont ainsi transformé le sens du mot aristocrate. Celui-ci, qui désignait jusqu'alors un membre d'une élite sociale, a pris le sens d'« ennemi du peuple ». En Russie, le principal journal qui diffusait le message officiel, s'appelait Pravda, c'est-à-dire vérité. Et les Russes lucides savaient que ce journal était un tissu de mensonges. Changement de sens mais aussi réduction de vocabulaire. « Seuls mille cinq cents mots furent encore utilisés par les écrivains communistes, alors que la langue russe en comptait plus de vingt mille » [1]. En 1975, les promoteurs de la loi Veil se sont efforcés de ne plus parler d'avortement mais d'« interruption volontaire de grossesse ». Un demi-siècle plus tard, on parle de loi sur la fin de vie et non de suicide assisté ou d'euthanasie…

Cette guerre sémantique a malheureusement pénétré jusque dans l'Église de Dieu et dans ses plus hauts sommets. Ainsi parle-t-on de la « langue de buis » pour désigner le galimatias insipide mais non moins subversif, intentionnel ou non, de certains clercs progressistes.

On se souvient qu'en 1988, le pape Jean-Paul II reprocha à Mgr Lefebvre d'avoir « une notion incomplète et contradictoire de la Tradition parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition ».



La tour de Babel, d'après G. Doré

Au lieu de voir la Tradition comme le dépôt des vérités révélées par Dieu et que le Magistère vivant propose à travers les siècles, d'une manière toujours plus claire et plus explicite, toujours selon la même signification, Jean-Paul II et les progressistes en viennent à considérer la Tradition comme un mouvement. Pour eux, la Tradition ne se dit pas « vivante » au sens où le Magistère conserve, transmet et explicite les vérités de la Révélation qui elle est « close ». La Tradition est, pour Jean-Paul II, vivante au sens où elle est l'expression du vécu et de l'expérience du peuple de Dieu. Benoît XVI, de son côté, a appelé la messe traditionnelle la « forme extraordinaire » du rite romain, inscrivant dans les mots eux-mêmes la supériorité de la forme dite ordinaire, c'est-à-dire normale du rite.

Plus récemment, le pape François s'est tristement illustré par deux documents aux titres pour le moins subversifs. Dans *Amoris lætitia*, (La joie de l'amour), le pape a ouvert la porte à la possibilité pour certains divorcés remariés d'accéder aux sacrements. Ce document ne devrait-il pas s'appeler plutôt Divortii lætitia, (La joie du divorce) ?
Quelques années plus tard, toujours sous le pontificat du pape François, le cardinal Roche publia *Traditionis custodes* (littéralement Les gardiens de la Tradition), document dans

1 Philippe Pichot-Bravard, *L'homme transformé, Via Romana, 2025, p. 150*

lequel ce prélat restreignait considérablement la célébration de la messe et des sacrements… traditionnels. Là encore, le titre du document semble dire l'inverse de son contenu. Plutôt que de s'intituler de la sorte, le document aurait dû s'appeler *Traditionis vastatores* (Les dévastateurs de la Tradition).

Sans surprise, on retrouve à l'occasion des récents sacres de la Fraternité, la même inversion accusatoire. Léon XIV a en effet reproché au supérieur de la Fraternité de déchirer la tunique du Christ en procédant aux sacres. M. l'abbé Pagliarani lui a justement répondu en redonnant son véritable sens à la déchirure de ladite tunique : « Paradoxalement, dans le contexte actuel, il nous semble être précisément notre devoir de faire tout notre possible pour *recoudre* la tunique du Christ, déchirée par des forces et des pressions incompatibles avec un esprit authentiquement catholique. » [2]

Autre exemple d'inversion : l'accusation de schisme. On le sait, le schisme consiste à refuser de vouloir agir comme partie de l'Église de Dieu, soit avec ses autorités, soit avec les membres de l'Église. Et l'on accuse la Fraternité, ses évêques, ses prêtres, ses fidèles, de tomber dans ce travers. Mais, en vérité, qui coupe avec l'Église de toujours ?

Qui refuse les autorités passées de l'Église, les papes de vingt siècles dont l'enseignement sur la royauté sociale du Christ est toujours actuel ? Qui refuse de prier dans la langue de nos pères, avec la liturgie célébrée par saint Grégoire le Grand, saint Pie V et saint Pie X ? Qui coupe avec l'esprit missionnaire des saints Martin et François-Xavier ?

Qui, par la pratique abusive de la repentance, se démarque de l'Église d'hier qui est toujours l'Église d'aujourd'hui ?

On peut apporter un dernier exemple. On parle d'inclusion, d'accueil des diversités… là où on l'on excommunie la Tradition, sa doctrine, sa messe, ses sacrements, sa pastorale, ses fidèles. Bref, l'Église conciliaire, manifestement révolutionnaire, a fait sienne la novlangue des subversifs. Il y a bien longtemps, un animal rampant avait dit à notre première mère : « Non, vous ne mourrez pas. » En quelques mots bien sentis, le tentateur avait déjà entrepris de changer le mot de science, de Dieu, de bien et de mal. Soyons donc lucides et nullement déstabilisés. Et gardons précieusement la réponse de Notre-Seigneur : « Que votre oui soit oui et que votre non soit non ». •

2 Lettre du 30 juin 2026

# Saint-Nicolas à Écône

Naïma-Marie de la Rochefoucauld

Nous À l'occasion des sacres du 1er juillet 2026, jour de la fête du Très Précieux Sang, l'église Saint-Nicolas du Chardonnet a organisé un déplacement en autocar accompagné par M. l'abbé Guillaume d'Orsanne. Ainsi unis en un seul car, 65 fidèles de notre paroisse ont pu rejoindre les quelque 16500 pèlerins venus des cinq continents pour soutenir nos futurs évêques.

Notre voyage s'est effectué dans une ambiance conviviale et recueillie. Après la récitation d'un chapelet, nous avons reçu un enseignement détaillé du déroulé de la cérémonie, puis avons visionné un film sur les sacres de 1988 pour nous préparer à vivre pleinement les nouvelles consécrations épiscopales dans un esprit de joie et d'espérance.

Après 600 km de route, une nuit d'étape et quelques embûches à la frontière suisse, nous sommes arrivés juste à temps pour la cérémonie sacrée !

La célébration était présidée par Son Excellence Mgr Alfonso de Galarreta, évêque consécrateur, assisté de Son Excellence Mgr Bernard Fellay, co-consécrateur. Un impressionnant dispositif avait été installé dans la vaste prairie pour accueillir la multitude des fidèles, religieux, religieuses, séminaristes et membres du clergé. Plus d'une centaine de journalistes internationaux avaient également fait le déplacement pour couvrir cet événement, conscients d'être les témoins d'une journée historique pour l'Église, comparable, par sa portée, aux sacres de 1988.

Dès les premières heures, les fidèles ont tantôt longé le chemin qui mène à la crypte où repose notre fondateur, pour lui rendre hommage et invoquer son intercession, tantôt rejoint les longues files devant les confessionnaux. Premier temps fort : la cérémonie s'est ouverte avec une procession solennelle de plus de 900 clercs issus de l'héritage fécond de Mgr Lefebvre, suivie de l'homélie de M. l'abbé Davide Pagliarani qui a présenté les sacres non comme une bataille contre Rome, mais comme une œuvre de la Providence pour la transmission de la foi. Il a notamment parlé de la loi suprême du salut des âmes, de la nécessité de prêcher le Précieux Sang de Notre-Seigneur comme unique remède au péché, des souffrances dues aux persécutions, des Béatitudes et de leurs promesses… Un sermon édifiant qui relie la foi à la Croix et la Croix à la joie. Un sermon qui

résume toute l'œuvre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et qui définit l'extraordinaire mission conférée par ces sacres aux quatre nouveaux évêques.

Alors que la liturgie eucharistique s'achemine vers les rites de Communion, un violent orage éclate, incitant le célébrant à suspendre momentanément la cérémonie. Cependant, loin de disperser la foule, les pluies diluviennes ont provoqué un moment d'une profonde unité : les pèlerins sont restés sur place, à genoux sur l'herbe détrempée, imperturbables, et ont prié un chapelet dans un élan spontané de l'âme, si bien que le bruit de l'orage semblait être submergé par tous les *Ave Maria* et *Christus Vincit* chantés avec ardeur, donnant à cette scène une dimension symbolique particulière.

Autre détail saisissant : le ciel s'est éclairci pendant la dernière dizaine, le soleil a de nouveau brillé pendant la Sainte Communion et les vêtements des pèlerins ont séché rapidement. Cette succession de pluie, de froid, de soleil et de chaleur, a fait naître dans tous les esprits le souvenir des événements surnaturels d'octobre 1917 à Fátima.

Les rites ont repris leur cours, empreints d'une majesté accrue, jusqu'à leur parfait accomplissement. Porté par les voix de toute l'assemblée, le *Te Deum* retentit en action de grâces jusqu'aux confins de la vallée. C'est alors que nos quatre pasteurs, revêtus de la plénitude du sacerdoce, crosse en main, vont fendre la foule, prennent possession de leurs troupeaux et donnent leur première bénédiction épiscopale. Par ces actes de consécration, la FSSPX a réaffirmé sa détermination à poursuivre son œuvre de formation sacerdotale et d'apostolat, afin que la lumière de la Sainte Tradition continue de briller dans les ténèbres du monde moderne, dans l'attente du triomphe du Cœur Immaculé de Marie.

Dernier temps fort de la cérémonie : de retour à l'autel, Mgr Schreiber, Mgr Goldade, Mgr Poinsinet de Sivry et Mgr Hanappier se sont avancés vers l'évêque consécrateur et, selon l'antique rite, lui ont adressé le souhait *Ad multos annos*.

« Puissiez-vous vivre de nombreuses années ! » Tel est notre pieux vœu pour chacun de nos six évêques !

Saint Pie X, priez pour nous ! •



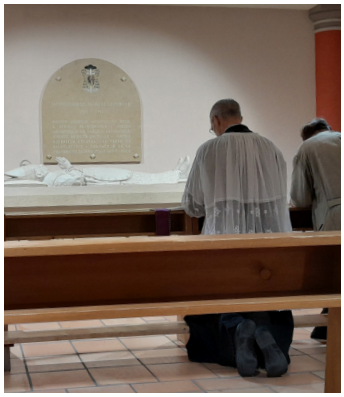















# Du rejet de la corédemption à l'excommunication de la Tradition

Abbé Denis Puga

Au cours du mois de juin 1858, face à l'afflux massif de pèlerins, le maire de Lourdes et le préfet des Hautes-Pyrénées ordonnèrent la fermeture du site de Massabielle. Une palissade en bois fut dressée devant l'entrée de la grotte où l'Immaculée Conception s'était manifestée à sainte Bernadette Soubirous. On y placarda un arrêté interdisant l'accès sous peine de poursuites.

Le 4 novembre 2025, le Dicastère pour la Doctrine de la foi a publié une note doctrinale *Mater Populi fidelis*, consacrée à certains titres attribués à la Vierge Marie. Le pape Léon XIV avait approuvé cette note le 7 octobre 2025 et en avait ordonné la publication. Ce document indiquait que « l'utilisation du titre de Corédemptrice pour définir la coopération de Marie est toujours inopportune. » Ainsi une nouvelle palissade était dressée pour tenter d'empêcher les fidèles d'approcher celle que toute la tradition de l'Église vénère comme participant à un titre unique à la rédemption de l'humanité déchue.

En 1986, la réunion œcuménique d'Assise avait représenté pour Mgr Marcel Lefebvre la preuve manifeste que Rome s'engageait de manière irréversible dans la désastreuse voie ouverte par Vatican II. Convaincu dès lors de la nécessité de procéder à des consécrations épiscopales, il les réalisa en juin 1988.

Il n'est pas impossible de voir, dans la publication de la note doctrinale *Mater Populi Fidelis*, une sombre annonce de l'orage qui devait s'abattre sur les catholiques fidèles à la tradition à la suite des sacres du 1er juillet dernier à Écône. Peut-être même fut-elle un élément déclenchant dans la prise de décision des supérieurs de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Car pour la première fois dans l'histoire de l'Église, l'exposition fidèle de la mariologie était officiellement mise sous le boisseau. Les pères du concile d'Éphèse avaient dû, sans aucun doute, se retourner dans leur tombe.

Ainsi, l'orage éclata. Certes, il n'était pas difficile d'imaginer que les autorités romaines réagiraient comme elles l'avaient fait lors des sacres de 1988. Mais, le 2 juillet, la réaction vaticane fut inouïe par sa sévérité. Considérons bien le paradoxe de la situation : depuis plus de cinquante ans, un grand nombre de fidèles catholiques, désorientés par une pastorale œcuménique débridée, issue du concile Vatican II, heurtés par des réformes liturgiques estompant le sens profondément sacré de la messe et reléguant dans l'ombre tant de vérités fondamentales nécessaires au salut des âmes, se retrouvaient abandonnés et démunis, semblables à des brebis sans pasteur. Ils durent quitter leurs paroisses. Chassés de celles-ci, ces fidèles, très attachés à l'Église catholique, ne constituaient-ils pas précisément ces « périphéries de l'Église » dont on parlait tant dans les

hautes sphères ? Comment leur reprocher, face à cet état de nécessité, de s'être tournés vers une société de prêtres disposés à venir leur prodiguer les secours spirituels qui leur étaient vitaux ?

Mais, face à ce constat, le temps n'était visiblement pas, à Rome, à la pastorale de la miséricorde ! Le cardinal Víctor Manuel Fernández n'hésita pas à sortir le carton rouge : excommunication d'une société sacerdotale comptant plus de 1500 membres, dont 750 prêtres, et menace de voir les centaines de milliers de fidèles profondément attachés à l'Église catholique romaine désormais traités, sur le plan canonique, comme des schismatiques. Du jamais vu.
Rien d'étonnant, cependant, lorsque l'on se souvient que le futur cardinal aimait à déclarer publiquement, lorsqu'il était archevêque de La Plata, que les catholiques n'avaient pas besoin du rite traditionnel et que l'Église n'avait pas besoin de catholiques attachés à la Tradition.

De même que Notre-Dame Corédemptrice a été mise à la porte du magistère officiel, les fidèles catholiques de la Tradition seront probablement systématiquement affublés de l'étiquette infamante d'« excommuniés », voire de « schismatiques ».

Devant cette situation, nous pourrions faire comme Jeanne d'Arc. La sainte n'hésita pas à reprendre l'évêque Pierre Cauchon lors de son procès : « Avisez-vous bien de ne pas juger mal, vous vous mettriez en grand danger ; et je vous en avertis, afin que, si Notre-Seigneur vous en châtie, j'aie fait mon devoir de vous le dire. » Mais nous préférons suivre les conseils évangéliques en priant pour nos persécuteurs, sans rien changer cependant à notre détermination de fidélité à la Tradition de l'Église catholique.

L'église Saint-Joseph de Montigny-lès-Metz, en Moselle, abrite un vitrail offert par les fidèles lors de la béatification de Jeanne d'Arc. La future patronne secondaire de la France y est représentée sur le bûcher, entourée de l'inscription de ses motifs de condamnation : « Hérétique, schismatique, idolâtre… » Un double rappel saisissant : celui de la faillibilité des hommes d'Église pouvant condamner à tort, et celui d'une sainteté accessible à tous.

Voici donc que des évêques et autres prélats nous refusent désormais, et systématiquement, l'accès aux lieux qui nourrissent notre foi et notre piété, pour y prier publiquement. Que les paroles que saint Athanase le Grand adressait, il y a plus de 1600 ans, à ses fidèles d'Alexandrie chassés des églises par les Ariens soient notre réconfort :
« Que le Seigneur vous console ! Ce qui vous attriste c'est que les autres occupent les églises tandis que vous, pendant ce temps, vous êtes dehors. C'est un fait, ils ont les églises : mais vous avez la foi apostolique. Eux, ils peuvent occuper nos églises, mais ils sont hors de la vraie Foi catholique. Réfléchissez : qu'est ce qui est le plus important, le lieu ou




Le vitrail de Saint Jeanne d'Arc,
église Saint-Joseph de Montigny-les-Metz

la Foi ? … Le lieu, c'est vrai, est bon quand on y prêche la foi apostolique ; il est saint si tout s'y passe saintement… C'est vous qui êtes heureux, vous qui restez dans l'Église par votre foi, vous qui tenez fermement aux fondements de la foi qui vous est parvenue de la sainte tradition apostolique… Et nous croyons que Dieu nous rendra un jour nos églises… Les catholiques fidèles à Dieu dans la sainte tradition, même s'ils sont réduits à une poignée, voilà ceux qui sont la vraie Église de Jésus-Christ. » (PG, t. XXVI, col. 1188)

Mais revenons à notre palissade de Lourdes. Le 16 juillet 1858, un mois après son installation, Bernadette ressent à nouveau l'appel intérieur. Bloquée par les barrières et les gardes, elle doit se rendre sur l'autre rive du Gave de Pau. C'est depuis cet autre côté qu'elle contemple la Vierge une toute dernière fois. Elle déclarera plus tard qu'elle la voyait comme si elle s'était trouvée dans la grotte même : « Je voyais seulement la Vierge, jamais je ne l'ai vue aussi belle ! »

Que tous les catholiques meurtris par des condamnations injustes se rappellent qu'aucune palissade, aucune interdiction ne nous empêchera jamais de contempler l'Immaculée dans toute la splendeur de son mystère de compassion pour les malades et les pécheurs. •

# La maison de Charité de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet

Vincent Ossadzow

J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venu à moi. [...] En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait [1].

Fruit de l'heureuse collaboration de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac, la maison de Charité de Saint-Nicolas du Chardonnet est la première dans une paroisse en France au XVII[e] siècle, entièrement tournée vers les œuvres de miséricorde jusqu'à sa fermeture en 1968.

## Le berceau de la Compagnie des Filles de la Charité

À la mort de son mari, en 1626, Mademoiselle Le Gras quitte sa paroisse et suit son directeur spirituel, saint Vincent de Paul, qui s'installe avec la congrégation naissante des Prêtres de la Mission sur la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet. Elle emménage dans une modeste maison de la rue des Fossés-Saint-Victor [2]. À partir de 1630, quelques jeunes filles se présentent spontanément à Monsieur Vincent et, n'ayant ni de disposition pour le mariage ni les moyens de devenir religieuses (une dot étant requise), se proposent de servir les pauvres et les malades. Approfondissant sa vocation, Mademoiselle Le Gras ressent aussi la nécessité d'unir ces « bonnes filles » de la campagne, comme les appelle Monsieur Vincent, envoyées individuellement dans les Charités des paroisses ou dans les écoles de filles en Île-de-France.

Au début de 1633, saint Vincent de Paul en confie quatre ou cinq – qu'il juge les plus aptes – à Louise de Marillac (qui a repris son nom), qui les accueille dans sa maison de la rue des Fossés-Saint-Victor. Elle les guide dans l'apprentissage de la charité avant de les mettre au service des Charités des paroisses de Paris. La future sainte leur donne une règle provisoire et en suit l'application. Leur nombre continuant



Maison de Charité - 1960

d'augmenter, elle se confie à son directeur, lui demandant si elle doit se donner entièrement à cette entreprise. Mais Monsieur Vincent ne semble pas disposé à officialiser une nouvelle congrégation, et lui conseille de suivre simplement les desseins de la Providence. Il semble que l'initiative de la Compagnie revienne donc entièrement à Louise de Marillac. On retient la date du 29 novembre 1633 pour la création des Filles de la Charité, rue de Versailles où Louise a déménagé, toujours sur la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, sans pourtant savoir ce qui s'est réellement passé ce jour-là [3]. La

1 Mt, XXV.

2 Au niveau du n° 43 de l'actuelle rue du Cardinal-Lemoine.

3 Nicolas Gobillon, *La vie de la vénérable Louise de Marillac*, André Pralard, 1676. Aujourd'hui disparue, la rue de Versailles se situait au croisement actuel des rues d'Arras, des Écoles et Monge.



Saint Vincent de Paul et les Dames de la charité

future sainte entre dans la compagnie seulement quelques mois après, le 25 mars 1634, fête de l'Annonciation. Comme pour beaucoup d'ordres religieux, les débuts des Filles de la Charité sont empiriques. La règle n'est pas écrite, et les recrues suivent une sorte de noviciat chez Louise de Marillac pour une durée inconnue, avant de rejoindre les Charités des paroisses.

En juillet 1634, le noyau fondateur comprend douze filles. Deux ans plus tard, elles sont trop nombreuses dans le logement de la rue de Versailles. En mai 1636, Louise quitte donc le Quartier latin et s'établit avec la Compagnie à la Chapelle Saint-Denis, également pour se rapprocher de saint Vincent de Paul, qui s'est installé au prieuré Saint-Lazare en 1632. Une des difficultés de l'établissement de ces religieuses concerne leurs statuts. Saint Vincent de Paul se souvient de l'obstacle rencontré par saint François de Sales, qui souhaitait des religieuses aptes aux œuvres de charité et qui s'est finalement résolu aux Visitandines cloîtrées. C'est pourquoi Monsieur Vincent parle au début de confrérie séculière et non de congrégation religieuse, et prend bien soin de distinguer ces Filles des religieuses cloîtrées :

> N'ayant pour monastère que les maisons des malades et celle où réside la supérieure, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église paroissiale, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance […], pour grille la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie […], pour toutes ces considérations elles doivent avoir autant ou plus de vertu que si elles étaient professes dans un ordre religieux [4].

Pour leur tenue vestimentaire, Louise de Marillac choisit une robe de couleur grise (qui deviendra bleue au XIXe siècle), similaire à celle portée par les femmes du peuple, « à la villageoise » dit le règlement. Le couvre-chef est simplement une petite coiffe en toile blanche pour cacher les cheveux. Mais, comme plusieurs religieuses se plaignent des effets du froid et du soleil sur le visage, on les autorise à ajouter une coiffure à toile blanche, appelée cornette par les paysannes de l'Île-de-France, coiffe généralisée en 1686 dans toutes les maisons de la Compagnie, et qui distingue durablement les Filles de la Charité du voile des ordres religieux féminins. Au début de la Révolution, les Filles de la Charité constituent la première congrégation séculière du Royaume, avec 2500 sœurs réparties dans plus de 400 maisons. Leur succès, que soulignent la croissance régulière de la Compagnie et les demandes incessantes de création d'établissements, fait que Bonaparte rétablit la congrégation dès 1800, bien avant les autres ordres.

Le 29 novembre 1933, le troisième centenaire de la Compagnie des Filles de la Charité est célébré avec faste à Saint-Nicolas du Chardonnet par l'abbé Souvay, supérieur général de la congrégation de la Mission. À cette occasion, les sœurs de saint Vincent de Paul offrent à la paroisse un ornement sacré qu'elles ont confectioné pour le service de la messe. Louise de Marillac est béatifiée par Benoît XV le 9 mai 1920. Lors de cette cérémonie à Saint-Pierre de Rome, l'abbé Lenert, curé de la paroisse, a l'honneur d'être placé aux côtés du supérieur général et du procureur général des Lazaristes. Louise est canonisée par Pie XI le 11 mars 1934. Sœur Percheron, de la maison de Charité de la rue des Bernardins, fait partie de la délégation des Filles de la Charité qui assistent à la cérémonie au Vatican. •

4 Saint Vincent de Paul, entretien aux Filles de la Charité, 24 août 1659.

# Activités annuelles

**M. l'abbé Michel Frament**, curé :
• Aumônier des « Jeunes Pros »
• Aumônier des guides
• Catéchisme pour adultes : jeudi 19h30 et samedi 11h00

**M. l'abbé Gabriel Billecocq**, 1er vicaire :
• Maître de chapelle et responsable de toute la musique dans la paroisse
• Cours de doctrine approfondie, le mardi de 19h15 à 20h15
• Professeur à l'Institut Universitaire Saint-Pie X
• Catéchisme pour enfants, 4e groupe (persévérance)

**M. l'abbé Denis Puga**, vicaire :
• Responsable du Tiers-Ordre de la FSSPX et des anciens retraitants
• Archiviste

**M. l'abbé Guillaume d'Orsanne**, vicaire :
• Responsable des visites aux malades
• Service liturgique
• Bulletin Le Chardonnet
• Catéchisme pour enfants, 1er groupe (préparation à la 1re communion)

**M. l'abbé Jean-Michel Gleize**, vicaire :
• Aumônier de la Militia Mariæ
• Professeur à l'Institut Universitaire Saint-Pie X

**M. l'abbé Toulza**, vicaire :
• Aumônier de la conférence Saint-Vincent de Paul
• Catéchisme pour enfants, 3e groupe (préparation à la communion solennelle)
• Professeur à l'Institut Universitaire Saint-Pie X

**M. l'abbé François-Marie Chautard** :
• Recteur de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

**M. l'abbé Vincent d'André** :
• Doyen de l'Institut Universitaire Saint-Pie X
• Responsable de la Chapelle Jésus Roi de France
• Aumônier du Cercle Saint-Louis
• Aumônier des scouts, louveteaux et louvettes

**M. l'abbé Guillaume Dubujadoux** :
• Directeur de l'École primaire Saint-Louis à Paris
• Responsable de l'église Saint-Martin des Gaules à Noisy-le-Grand

**M. l'abbé Nicolas Portail** :
• Aumônier du MJCF
• Professeur à l'Institut Universitaire Saint-Pie X

**Frère Jean-Joseph**
• Travaux, retransmissions Youtube, entretien, ménage de l'église

**Frère Jean-Yves**
• Secrétariat, chant, catéchisme, sacristie, fleurs

**Prêtres de garde**
Chaque jour en semaine, de 9h00 à 12h45 et de 15h30 à 19h30 un prêtre se tient à la disposition des fidèles, au fond de l'église, pour les confessions, demandes de messes, de baptêmes, entretiens (10 minutes au maximum). Pour un entretien prolongé, prendre rendez-vous.

**Urgences et visites aux malades**
Vous pouvez joindre les prêtres de Saint-Nicolas (Tél. 01 44 27 07 90).
Responsable : Abbé d'Orsanne

**Formation doctrinale et spirituelle**
1. Catéchisme pour les adultes donné par M. l'abbé Frament. Ce cours est destiné aux catéchumènes, à ceux qui recevront la confirmation, aux débutants et à tous ceux qui souhaitent revoir l'ensemble de la doctrine catholique pour approfondir leur vie chrétienne (pas d'inscription nécessaire). Cours le jeudi de 19h30 à 20h30 ou le samedi de 11h00 à 12h15 en salle des catéchismes.
2. Cours de doctrine approfondie donné par M. l'abbé Billecocq. Ce cours est le prolongement normal du catéchisme pour les adultes (pas d'inscription nécessaire). Il porte cette année sur la vertu de justice. Cours le mardi de 19h15 à 20h15, en salle des catéchismes.

**Catéchisme pour enfants**
Chaque samedi de 11h00 à 12h00, sauf vacances scolaires.
1er groupe (préparation à la première communion) : Abbé d'Orsanne
2e groupe (préparation à la confirmation) : Frère Jean-Yves
3e groupe (préparation à la communion solennelle) : Abbé Toulza
4e groupe (persévérance) : Abbé Billecocq

**Service liturgique**
Responsable : Abbé d'Orsanne.
Pour y inscrire vos enfants, veuillez vous adresser directement au responsable (enfant2chœur@gmail.com). Condition : avoir fait sa première communion. Jeunes adultes compétents acceptés volontiers.

**Chant sacré**
Responsable : Abbé Billecocq
1. Chœur de Saint-Nicolas. Il assure le chant de la grand-messe dominicale. Répétitions : le jeudi de 19h15 à 21h00 et le dimanche à 10h00. Direction : Abbé Billecocq
2. Schola grégorienne des hommes. Elle chante la messe dominicale de 9h00. L'accès à la schola grégorienne est ouvert à des hommes ayant déjà une pratique du chant grégorien. Répétition le dimanche à 8h30. Direction : Frère Jean-Yves.
3. Chorale des étudiants. Elle assure le chant (grégorien et polyphonique) de la messe des étudiants, le mercredi à 18h30 (durant l'année universitaire). Direction : Alexandre Ezanno.

**Tiers-Ordre de Saint-Pie X et anciens retraitants**
Aumônier : Abbé Puga
Réunion le deuxième lundi de chaque mois ; elle commence par la messe de 18h30.

**La Milice de Marie**
Aumônier : Abbé Gleize
Formation et apostolat, par Marie Immaculée. Contact : confrerie.reine.clerge@gmail.com

**Archiconfrérie Marie Reine du clergé**
Aumônier : Abbé Frament
Responsable : Olivier de Lacoste Lareymondie

**Anges gardiens**
Aumônier : Abbé Frament
Accueil et accompagnement des

nouveaux paroissiens. Contact : angesgardiens.sndc@gmail.com

### Les Foyers adorateurs
Tous les mois et pendant 72 heures, une chaîne de foyers prie à l'intention de la sanctification du clergé (une heure par foyer). Renseignements auprès de Monsieur Gilles Moreau : 01 47 02 23 30

### Conférence Saint-Vincent de Paul
Aumônier : Abbé Toulza
Président : M. Vincent-Joseph Laurent
Permanence tous les jeudis de 15h00 à 18h15, salle des catéchismes.
Contact : csvpduchardonnet@gmail.com
Réunion une fois par mois à 19h30 en salle Saint-Paul.
N'hésitez pas à présenter tout cas de misère morale ou matérielle, en utilisant la boîte aux lettres de la conférence Saint-Vincent de Paul sur le panneau au fond de l'église. Pour les dons, un tronc est placé près de la boîte à courrier. CCP 159 467 P Paris

### Maraudes sociales
Contact : lesmaraudesduchardonnet@gmail.com
Tous les lundis soir, de 19h30 à 21h20, distribution de repas aux pauvres du quartier, faite par les jeunes de la paroisse.

### Vestiaire
Responsable : Madame Oysel
Ouvert tous les lundis de 13h30 à 16h00, en salle des catéchismes. À la disposition de tous les pauvres de Paris. On peut déposer en semaine à la salle des catéchismes : vêtements et chaussures propres et en bon état, autrement dit vraiment utilisables.

### Service d'entraide
Responsable : Madame de Lacoste Lareymondie
Permanence de 15h00 à 18h15 le jeudi. Contact téléphonique : 07 52 06 87 19 ou adresser un courrier au : Service d'entraide - Saint-Nicolas du Chardonnet, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris.
En dehors des heures de permanence, on peut déposer les messages dans la boîte aux lettres placée près du tableau d'affichage, au fond de l'église.

### Consultations notariales gratuites
Le 2e vendredi du mois en salle des catéchismes de 18h30 à 20h00 (annoncées le dimanche précédent).

### Consultations juridiques gratuites
Le 3e vendredi du mois en salle des catéchismes de 18h00 à 20h00 (annoncées le dimanche précédent).

### Scouts et guides groupe saint François-Xavier
Ce groupe est composé :
- d'une meute de louveteaux (Abbé d'André)
- d'une clairière de louvettes (Abbé d'André)
- d'une compagnie de guides (Abbé Frament)
- d'une troupe de scouts marins (Abbé d'André)
- d'un clan de cadets (Abbé du Fayet de la Tour).

Chef de groupe : Denis Duverger.
Inscriptions : 01 77 04 12 49

### Les étudiants de Saint-Nicolas
Aumônier : Abbé d'André
1. Messe des étudiants, tous les mercredis de l'année universitaire à 18h30 (messe chantée avec prédication)
2. Deux fois par mois à l'issue de la messe des étudiants, conférence suivie d'une collation.
Responsable : Benoît Tailhades
Contact : cerclesaintlouisetudiant@gmail.com

### Les « jeunes pros »
Aumônier : Abbé Frament
Ce groupe s'adresse aux personnes engagées récemment dans la vie active. Une fois par mois, cercle d'étude : ateliers, conférences…
Responsable : Romain Icart
Contact : contact@jeunespro75.fr

### Groupe Saint-Joseph
Ce groupe s'adresse aux célibataires actifs de 25 à 45 ans. Il organise :
- Une sortie par mois, sur une journée ou un week-end
- Un séjour d'été d'une semaine

Responsable : Christophe Isabel
Contact : gpe.st.joseph@gmail.com

### Entretien de l'église
Les horaires sont personnalisables. Toutes les bonnes volontés sont accueillies à bras ouverts ! S'adresser au Frère Jean-Joseph.

### Ouvroir
Responsable : Mme Puga (06 63 77 36 98) Confection et réfection des linges liturgiques et sacerdotaux.
Le mardi entre 14h00 et 18h00

### Procure
Responsable : M. Jean-Pierre Dubus
Ouverture le dimanche et régulièrement le samedi.

### Bulletin du Chardonnet
Responsable publication : Abbé d'Orsanne
Abonnement et expédition : Abbé Puga

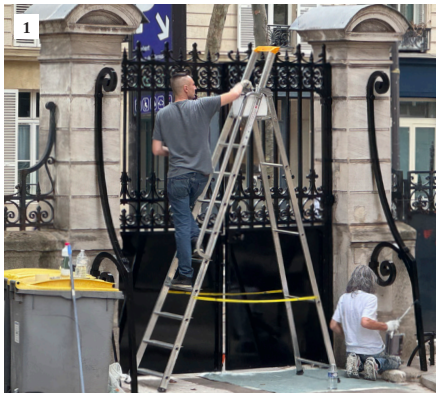
### Rugby – R SE Canto
Entraînement tous les mardis à 20h00 au Stade de la Fosse Renaut à Meudon
Match le samedi – 2 fois par mois
Championnat FFSE - division 3
Contact : r.secanto@gmail.com / messagerie facebook-instagram

### Foot – AS Chardonnet
Joueurs de 18 à 35 ans, équipe inscrite en fédération officielle de football qui joue tous les lundis soir à Paris ou en banlieue proche.
Contact : Arnauld de Lacoste Lareymondie
arnaulddelacoste@hotmail.com
06 61 65 40 30

### Fleurs
Le samedi de 9h à 12h
S'adresser au frère Jean-Yves

### Visites guidées
Formation de guides pour faire visiter l'église. Contact : visitersaintnicolas@gmail.com















**1 -** *Peinture du portail.* **2 -** *Départ de M. l'abbé de Sainte-Marie.* **3 -** *Camp scout été 2026.* **4 -** *Remise des prix du catéchisme.* **6 -** *Retour de la procession du 15 août.* **6 -** *Rentrée à Flavigny : 5 de Saint-Nicolas !*

Pour nous aider par virement :

**IBAN FR76 3000 3036 0000 0502 7872 952**

Une messe mensuelle est célébrée pour tous nos bienfaiteurs. Merci !

LE CHARDONNET
Journal de l'église
Saint-Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90
75p.parisstnicolas@fsspx.fr
www.saintnicolasduchardonnet.org
*Directeur de la publication :*
Abbé Michel Frament
*Imprimerie*
Corlet Imprimeur S.A. - ZI,
rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau
ISSN 2256-8492 - CPPAP
N 0326 G 87731
*Tirage* : 1100 exemplaires
PEFC/10-31-1510

Retrouvez-nous sur YouTube pour suivre la messe en direct, écouter nos sermons, cours et conférences

## MOTS CROISÉS

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | | ■ |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | ■ | | | ■ | | ■ | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | ■ |
| 5 | | | | | | | | | | ■ | |
| 6 | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | ■ | ■ | | | | ■ | | | |
| 8 | | | | | | | | | | ■ | |
| 9 | | | | | ■ | | | | ■ | | |
| 10 | ■ | | | | | | ■ | | | | |

### HORIZONTALEMENT

1. Le nom d'Émile Combes est indissolublement lié à celle de l'Église et de l'État. 2. Adorateurs de serpents. 3. Abraham y est né – Née en 1970 chez Citroën – Tinte joyeusement au carillon de Lourdes. 4. La Sainte de Lourdes. 4. La conception de la Sainte Vierge l'est. 6. Excellente prune (nom composé). 7. L'humérus par exemple – Encore en Grec – Le grand métro de la banlieue parisienne (sigle). 8. Établissions un lien. 9. Dieu y dicta le décalogue à Moïse (orthographe de la bible de Royaumont suivie par Racine) – Lettres de Céline – Son cours serpente poétiquement dans les prairies émaillées de fleurs. 10. Cent vingt châteaux lui font une suite courtoise (Péguy) – On en présenta à Jésus sur la Croix.

### VERTICALEMENT

A. Nom patronymique du 4 horizontal. B. Conseiller contestataire du parlement de Paris sous Louis XV, il n'en fut pas moins guillotiné sous la convention. C. Neutre à 7 – Ancienne allocation de survie – Elle fut la nurse de Dionysos. D. Saint évêque d'Orléans (358–453) – Singe d'Amérique appelé aussi « capucin ». E. Plantes de la famille du rosier. F. L'aluminium – Peut s'allonger sans craquer. G. C'est le notaire (vieux). H. Au fond de la nuit – Thé anglais – Grand vaisseau qui va droit au chœur I. Rois du discours. J. Glacier en formation – Auxiliaire du hasard – Deuxième degré d'une gamme. K. Vers Nice depuis Paris –Un des deux auteurs de Tristan et Yseut.

### SOLUTIONS N° 419

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | N | O | T | R | E | D | A | M | E | ■ | L |
| 2 | I | ■ | D | E | L | A | G | A | R | D | E |
| 3 | L | O | ■ | P | S | ■ | A | R | R | O | I |
| 4 | O | E | T | A | ■ | E | M | D | E | N | ■ |
| 5 | B | U | ■ | R | O | M | E | O | ■ | ■ | O |
| 6 | S | V | ■ | T | L | E | M | C | E | N | ■ |
| 7 | T | R | I | ■ | A | R | N | H | E | M | ■ |
| 8 | A | E | F | ■ | L | I | O | E | S | ■ | O |
| 9 | T | R | E | S | ■ | ■ | N | E | I | S | S |